



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ministres

Question écrite n° 51601

## Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer l'ensemble des sceaux dont il a la garde. Il souhaite notamment savoir si le garde des sceaux est aujourd'hui encore le garde du livre du sceau, où sont inscrits les titres de noblesse.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le rôle historique de la chancellerie est la conservation des sceaux de l'État. Est assurée actuellement la garde du sceau de l'État dont la dernière description remonte au décret du 25 septembre 1870. Depuis la IV<sup>e</sup> République, l'usage effectif du grand sceau de France est réservé au scellement des lois constitutionnelles, à l'exception notable de la loi portant abolition de la peine de mort en octobre 1981. Parmi les attributions de la chancellerie figure toujours la vérification des titres nobiliaires qui se traduit, lorsque la transmission du titre est admise comme étant régulière, par un arrêté d'investiture dont la teneur est portée sur le livre du sceau. Une à deux demandes d'investiture par an sont enregistrées sur le VIII<sup>e</sup> livre du sceau détenu par la chancellerie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51601

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9144

**Réponse publiée le :** 8 février 2005, page 1435